



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Domaine public

Question écrite n° 49720

## Texte de la question

M. Jacques Brossard souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur les préoccupations de l'association des ingénieurs des villes de France, départements et régions, relatives au projet de décret d'application de la loi du 26 juillet 1996 portant réforme du code des télécommunications actuellement à l'étude au sein du ministère. Ces préoccupations, qui portent sur les modalités d'occupation du domaine public, concernent trois domaines : technique, puisque certains aspects environnementaux importants sont ignorés ; réglementaire, l'État transférant aux communes la gestion des servitudes de droit privé ; financier, les contreparties d'occupation du domaine, denses et complexes, étant mal définies. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de modifier ce projet de décret afin de préserver les prérogatives de droit public de ce service.

## Données clés

**Auteur :** [M. Brossard Jacques](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49720

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** télécommunications et espace

**Ministère attributaire :** télécommunications et espace

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1490